



COMMUNE  
DE

**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 4 Novembre 2019 à 20 h 30.**

**Étaient présents :** Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Olivier ABILLARD, Florent JOURDAN, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Sébastien SEGRET, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ et Malik RABIA.

**Absentes et excusées :** Mmes Marie-Ange FOUQUET, Isabelle AVERTY (pouvoir à Émilie BOCQUIER) et Michelle REGEASE.

**Absent :** M. Jean-Christophe RAGUET.

**Secrétaire de séance :** M. Sébastien SEGRET.

Le compte-rendu de la réunion du 7 Octobre 2019 est approuvé.

### ↳ Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants :**

- Port de Brétignolles sur Mer, motion de soutien aux élus du Pays de St Gilles Croix de Vie,
- Candidature au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides »,
- Convention d'entretien d'une haie pour un abri bus Rue des Prairies.

### ↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### ➤ Conventions d'occupation du domaine public - Annulation

Après avoir reçu un courrier de la Sous-Préfecture des Sables d'Olonne, pôle contrôle de légalité, nous demandant **l'annulation des délibérations n° 10-8-2019 et 11-8-2019 du 9 Septembre 2019** pour la passation de deux **conventions d'occupation du domaine public** (Restaurants le Bam Bam et le Relais St Christophe) en raison de leurs illégalités, puisque les autorisations d'occupation du domaine public donnent lieu au paiement d'une redevance qui tient compte des avantages, de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation (articles L. 2125-1 et L.2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) et ne peuvent être à titre gratuit, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de retirer les délibérations citées ci-dessus et de résilier les conventions correspondantes.**

#### ➤ ZAC Centre - Vendée Habitat cession gratuite

Après la division volumétrique du bâtiment édifié sur l'Ilot A réalisée par le Cabinet CDC Conseils et sur proposition de Vendée Habitat, le Conseil Municipal **accepte la cession à la Commune à titre gratuit, d'une bande de terrain de 20 cm**, située devant les locaux commerciaux (fleuriste, auto-école et local vacant), ce qui permettrait une cohérence pour l'aménagement de ce lieu.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 abstentions.

➤ **TRIVALIS - Projet de loi « anti-gaspillage »**

Après lecture du courrier de TRIVALIS concernant une proposition de courrier à l'attention du député de notre circonscription pour un projet de loi « anti-gaspillage » et après avoir recueilli les avis de l'Assemblée, le Conseil Municipal **décide de soutenir l'action de TRIVALIS et d'établir ce courrier.**

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 abstentions.

➤ **Port de Brétignolles sur Mer, motion de soutien aux élus du Pays de St Gilles Croix de Vie**

Monsieur le Maire présente rapidement le projet et la situation de blocage actuelle de la construction du port de Brétignolles. Après avoir précisé qu'il ne s'agit pas ici de prendre position pour ou contre cet investissement, il engage le débat.

Il ressort un réel regret et une grande inquiétude de voir qu'un projet mené selon un processus démocratique, réglementaire et juridique soit remis en question et ne puisse se mettre en œuvre.

Après avoir recueilli les avis de l'Assemblée, le Conseil Municipal **décide d'établir une motion de soutien aux élus du Pays de St Gilles Croix de Vie.**

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 14 pour, 1 contre et 3 abstentions.

➤ **Candidature au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides »**

L'objectif de l'adhésion est de :

- Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
- Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé », vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville ;
- Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques,

et les objectifs visés pour la Commune concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Auguste GUILLET, le Conseil Municipal **décide de déposer une candidature au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides »**, animé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE).

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 17 pour et 1 abstention.

➤ **Convention d'entretien d'une haie pour l'abri bus Rue des Prairies**

Monsieur Michel QUAIREAU quitte la séance en raison d'un risque de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de **l'installation d'un abris bus Rue des Prairies**, accolé devant une haie existante pour des raisons de sécurité, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de passer une convention avec Monsieur et Madame Olivier QUAIREAU**, domiciliés 10 Rue des Prairies à St Christophe, **concernant l'entretien de la haie qui sera à la charge de la Commune.**

---

↳ **VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

➤ **Convention entre l'École privée « Sainte Marie », l'OGEC et le Comité de Cantine pour la surveillance des enfants de l'école privée sur la cour de récréation**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de renouveler la convention** entre l'École privée « Sainte Marie », l'OGEC et le Comité de Cantine, concernant la surveillance des enfants de l'école privée sur la cour de récréation, pour **l'année scolaire 2019/2020.**

➤ **Convention entre l'École privée « Sainte Marie » et l'Accueil « Les Loustics » pour la surveillance des enfants de l'école privée sur la cour de récréation**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention entre l'École privée « Sainte Marie » et l'Accueil « Les Loustics », concernant la surveillance des enfants de l'école privée sur la cour de récréation, pour l'année scolaire 2019/2020.

---

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **Pôle scolaire et périscolaire - Levée des pénalités**

Dans le cadre de sa construction, des pénalités ont été appliquées à plusieurs entreprises pour des absences aux rendez-vous de chantier et des retards de planning. Après analyse des dossiers et des réclamations et après avis de la Commission chargée du dossier, le Conseil Municipal décide d'appliquer les pénalités aux entreprises suivantes :

|                 | Pénalités            |                   |
|-----------------|----------------------|-------------------|
|                 | Absence rdv chantier | Retard planning   |
| BODIN TP        | - €                  | - €               |
| TRAINEAU        | - €                  | - €               |
| COPPET          | 900,00 €             | - €               |
| SOCOM           | 1 400,00 €           | - €               |
| LEROY           | 600,00 €             | - €               |
| BERGERET        | 300,00 €             | - €               |
| VERRE SOLUTIONS | 2 200,00 €           | - €               |
| MCPA            | 600,00 €             | 3 000,00 €        |
| GUIGNE          | 1 200,00 €           | - €               |
| PLAFISOL        | 1 800,00 €           | - €               |
| CARON           | 1 400,00 €           | - €               |
| ABC REVETEMENTS | 600,00 €             | - €               |
| BLI             | 1 800,00 €           | - €               |
| <b>TOTAL</b>    | <b>12 800,00 €</b>   | <b>3 000,00 €</b> |

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour et 2 contre.

---

↳ **DIVERS**

➤ **City wall**

Monsieur le Maire rappelle les évolutions programmées et réalisées sur le panneau lumineux avec la Société LUMIPLAN, ainsi que la possibilité d'exporter, gratuitement, ces informations sur un smartphone.

Madame Carine MIGNÉ nous explique le fonctionnement de cette application très simple d'utilisation, à télécharger gratuitement sur tout téléphone portable. Celle-ci permet de connaître les événements prévus sur notre commune et aussi sur les autres communes voisines travaillant avec LUMIPLAN.

Cette communication supplémentaire en plus de la newsletter, du bulletin, du site internet municipal et intercommunal, des affichages et des réseaux sociaux pour la jeunesse, et enfin de la presse doit permettre à tous les Ligneronnais d'être encore mieux informés.

City Wall permet de signaler des événements mais aussi de relayer des messages d'alertes, par exemple à destination de la population et plus particulièrement des membres du dispositif « Participation citoyenne » et du « Plan Communal de Sauvegarde ».

Sa diffusion va être faite prochainement auprès des Ligneronnais.

Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ quitte la séance à 21 h 33.

➤ **Résidence Guéron-Rigalleau - Inauguration du 25 Novembre 2019**

Monsieur le Maire prend la parole et nous fait part de cette inauguration, organisée par Vendée Logement, prévue le Lundi 25 Novembre prochain à 15 heures.

➤ **Maison de santé pluriprofessionnelle**

Monsieur Michel QUAIREAU prend la parole et nous fait part de l'initiative prise par notre municipalité d'associer les communes voisines, Falleron et Froidfond, à une réflexion sur un projet de maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Pour rappel, ce projet avait été présenté à tous les professionnels de la santé le 10 Janvier 2017.

Une réunion s'est tenue le 3 Octobre 2019 en notre mairie et une volonté commune en est ressortie d'avancer sur ce projet, dans l'attente d'une mise en œuvre à l'échelon communautaire (Contrat Local de Santé, ...). Compte tenu des avancées de chacune des communes, nous pourrions aller vers une MSP multisites.

L'ARS doit contacter les principaux acteurs de la santé de notre territoire et nous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est que, par des pratiques partagées entre les professionnels de la santé, les MSP offrent aux habitants de notre territoire une offre de qualité et de proximité. Sur notre commune, le point le plus critique est l'absence d'un second médecin généraliste pour lequel nous sommes activement en recherche.

➤ **Transformateurs ENEDIS et SYDEV**

Dans le cadre de la convention signée avec le SYDEV et ENEDIS relative à l'embellissement des postes de transformation de distribution publique d'électricité, certains élus du Conseil Municipal des Jeunes ont réalisé trois postes :

|                       | Coût des travaux | Subvention ENEDIS     | Subvention SYDEV      | Reste à la charge de la Commune |
|-----------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| 2017 - Centre bourg   | 635,10 € TTC     | 211,70 €              | 211,70 €              | 211,70 €                        |
| 2018 - Les Abras      | 852,05 € TTC     | 284,02 €              | 284,02 €              | 284,01 €                        |
| 2019 - Les Croisettes | 1 216,63 € TTC   | Plafonnée<br>333,33 € | Plafonnée<br>333,33 € | 549,97 €                        |

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour aborder les dégradations faites au Parc des Abras : tags sur les graffitis réalisés par le CMJ sur un poste de transformation Rue de la Minoterie et détérioration des panneaux du parcours de santé. Ces faits s'ajoutent des casses de jardinières et le vol du drapeau de la France.

Au travers d'affiches, Monsieur le Maire s'adresse directement aux casseurs afin de les placer face à leurs responsabilités et aux citoyens pour être vigilants.

➤ **Vendée Habitat - Ravalement de façades**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un courrier, en date du 20 Septembre 2019, a été adressé à Vendée Habitat concernant la Résidence Grignon de Montfort qui mériterait un profond ravalement de façade. Nous avons reçu un courrier en date du 2 Octobre 2019 de Vendée Habitat nous informant que cette résidence fait partie de la programmation des travaux de nettoyage des façades et couvertures dont l'appel d'offres sera lancé en 2020.

➤ **Spectacle gratuit du 24 Novembre 2019**

Madame Carine MIGNÉ prend la parole et nous fait part d'un spectacle, gratuit, de magie et clown prévu le Dimanche 24 Novembre prochain à 15 heures à la salle Jacqueline Auriol.

➤ **Commémoration du 11 Novembre 2019**

Monsieur le Maire prend la parole et nous fait part de la commémoration du 11 Novembre et de l'invitation aux élus de Monsieur Germain LEGRAND, Président de l'UNC, section St Christophe du Ligneron.

La cérémonie des communes du Pays de Palluau se déroulera cette année sur la Commune de Maché.

---

↪ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Problème de fossés bouchés**

Monsieur Florent JOURDAN prend la parole et nous fait part des problèmes récurrents de fossés bouchés au lieu-dit « Sainte Madeleine ». Il serait opportun de nettoyer les fossés après l'élagage des arbres et buissons ce qui n'est pas le cas.

Monsieur Jean-Claude BIRON rappelle que cette prestation relève de la compétence de l'Agence Routière du Département (ARD) depuis quelques années et que ces nouvelles pratiques, visant à réduire les coûts de fonctionnement, présentent en effet cet inconvénient. Il remontera, à nouveau, l'information à l'ARD.

Séance levée à 22 h 00.

Pour extrait, Affiché le 13 Novembre 2019  
Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 2 Décembre 2019 à 20 h 30.